

mercredi 27 août 2014

## Liste électorale – Changement d'état civil



***Le changement de nom sur les listes électorales pour une femme mariée ou divorcée n'est pas systématique, il est nécessaire d'en faire la demande auprès du service formalités administratives de notre mairie.***

En fonction du cas, vous devrez apporter les justificatifs suivants :

- Mariage : ajout du nom marital, livret de famille et carte d'identité ou passeport.
- Séparation ou divorce : retrait du nom marital, livret de famille avec la mention de divorce ou le jugement de divorce ainsi que votre carte d'identité ou votre passeport.
- Divorce avec changement en nom d'usage : livret de famille avec la mention de divorce et le jugement de divorce précisant que l'ancien nom marital peut être gardé en nom d'usage ainsi que votre carte d'identité ou votre passeport.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service Formalités administratives.

**Rappel : contactez le service Formalités administratives avant le 31 décembre 2014 pour toute inscription, changement d'adresse ou d'état-civil sur la liste électorale.**